

Ai-je droit à une allocation pour personnes handicapées si je n'ai jamais travaillé en Belgique ?

Mise à jour : Jeudi 13 juillet 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Oui.

Vous **ne devez pas avoir travaillé** pour avoir droit à une allocation pour personnes handicapées.

Vous **ne devez pas avoir cotisé** pour avoir droit à une allocation pour personnes handicapées.

Vous y avez droit même si :

- vous n'avez jamais travaillé en Belgique ;
- vous n'avez jamais travaillé à l'étranger ;
- vous êtes indépendant.

Mais vous devez remplir d'autres conditions.

Pour savoir si vous avez droit à une allocation pour personnes handicapées, voyez les fiches :

- "[A quelles conditions ai-je droit à l'allocation de remplacement de revenus \(ARR\) ?](#)" ;
- "[A quelles conditions ai-je droit à l'allocation d'intégration \(AI\) ?](#)" ;
- "[A quelles conditions ai-je droit à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées \(APA\) \(Wallonie\) ?](#)" ;
- "[A quelles conditions ai-je droit à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées \(APA\) \(Bruxelles\) ?](#)".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

